

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES  
ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS  
AND QUALITY

11 8200369

27 AOUT 2020

DECISION N° \_\_\_\_\_/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du \_\_\_\_\_  
Portant lancement du concours d'entrée et fixant le nombre de places en **Première Année** de l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion (**HICM**), de l'Université de Bamenda, au titre de l'année académique 2020/2021.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi N° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur;
- Vu le Décret N° 93 / 026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le Décret N° 93 / 027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'Etat, modifié et complété par le décret N° 2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu le Décret N° 2010/371 du 14 décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret N° 2010/372 du 14 décembre 2010 érigeant l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret N° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret n ° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination des membres du gouvernement;
- Vu le Décret N° 2011/319 du 30 septembre 2011 portant nomination du Vice Chancellor de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret N° 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret N° 2019/447 du 27 Aout 2019 portant nomination du Directeur l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion de l'Université de Bamenda;
- Vu l'Arrêté N° 20-00407/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 26 Mai 2020, modifiant l'Arrêté N°20-00106/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 17 Mars 2020 fixant le calendrier des Concours d'Entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat et grandes Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année Académique 2020/2021;

Sur proposition du Vice Chancellor de l'Université de Bamenda;

**DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** Un concours d'entrée en **Première Année** de l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion (**HICM**), de l'Université de Bamenda, au titre de l'année académique 2020/2021 a été lancé dans les départements suivants:

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE PLACES
Comptabilité et Finances	250
Management et Gestion d'Entreprise	200
Marketing	150
Assurance et Sécurité	100
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>

- Article 2:** (1) Le concours sera organisé en une séance aux Camerounais des deux sexes, titulaires du **GCE Advanced Level en au moins deux matières à l'exception de la religion ou du Baccalauréat** ou tout diplôme équivalent reconnu par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, les candidats ayant réussis **English Language, Maths et Economics au GCE Ordinary Level ou l'Anglais au probatoire, les Mathématiques et Economie auront un avantage.** Ceux qui n'auront pas réussis English au **GCE Ordinary Level ou l'anglais au probatoire peuvent être admis sous réserve de réussir au test d'anglais que vas organiser l'Université de Bamenda après les cours intensif en son sein.**
- (2) Le tableau ci-dessous présente les diplômes qu'un candidat doit présenter pour être qualifié pour s'inscrire au concours d'entrée pour un département donné.

DEPARTEMENT	DIPLOME REQUIS
<b>COMPTABILITE ET FINANCE</b>	<p>- Un candidat doit obligatoirement avoir 4 matières au GCE O/L inclus English et Maths ou probatoire B, C, D, E, G2 et les séries industrielles à l'exception de la Religion. Ceux qui n'ont pas réussi English au <b>GCE Ordinary Level ou l'anglais au probatoire peuvent être admis sous réserve de réussir au test d'anglais que va organiser l'Université de Bamenda après les cours intensifs en son sein.</b></p> <p>-Minimum 2 matières au GCE A/L à l'exception de la Religion ou du Baccalauréat B, C, D, E, G2 et series industrielles</p> <p>-les candidats qui n'ont pas réussis les mathématiques peuvent être admis sous conditions qu'ils le font avant la fin de leur formation.</p>
<b>MANAGEMENT</b>	<p>- Un candidat doit obligatoirement avoir 4 matières au GCE O/L y inclus English et Maths ou probatoire B, C, D, E, G2 et les séries industrielles à l'exception de la Religion. Ceux qui n'ont pas réussi English au <b>GCE Ordinary Level ou l'anglais au probatoire peuvent être admis sous réserve de réussir au test d'anglais que va organiser l'Université de Bamenda après les cours intensifs en son sein.</b></p> <p>-Minimum 2 matières au GCE A/L à l'exception de la Religion ou du Baccalauréat B, C, D, E, G2 et series industrielles</p> <p>-les candidats qui n'ont pas réussis les mathématiques peuvent être admis sous conditions qu'ils le font avant la fin de leur formation.</p>
<b>MARKETING</b>	<p>- Un candidat doit obligatoirement avoir 4 matières au GCE O/L y inclus English et Maths ou probatoire B, C, D, E, G2 et les séries industrielles à l'exception de la Religion. Ceux qui n'ont pas réussi English au <b>GCE Ordinary Level ou l'anglais au probatoire peuvent être admis sous réserve de réussir au test d'anglais que va organiser l'Université de Bamenda après les cours intensifs en son sein.</b></p> <p>-Minimum 2 matières au GCE A/L à l'exception de la Religion ou du Baccalauréat B, C, D, E, G2 et series industrielles</p>

	-les candidats qui n'ont pas réussis les mathématiques peuvent être admis sous conditions qu'ils le font avant la fin de leur formation.
<b>ASSURANCE ET SECURITE</b>	- Un candidat doit obligatoirement avoir 4 matières au GCE O/L y inclus English et Maths ou probatoire B, C, D, E, G2 et les séries industrielles à l'exception de la Religion. Ceux qui n'ont pas réussi English au <b>GCE Ordinary Level ou l'anglais au probatoire peuvent être admis sous réserve de réussir au test d'anglais que va organiser l'Université de Bamenda après les cours intensifs en son sein.</b> -Minimum 2 matières au GCE A/L à l'exception de la Religion ou du Baccalauréat B, C, D, E, G2 et series industrielles -les candidats qui n'ont pas réussis les mathématiques peuvent être admis sous conditions qu'ils le font avant la fin de leur formation.

**Article 3:** Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes:

- Un formulaire d'inscription à collecter à l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion (HICM) Bamenda, Bambili, MINESUP Yaoundé, point focal de l'université polytechnique Yaoundé ou sur la plate forme de l'Université online ;
- La copie physique doit être déposée au plus tard le jour de l'examen dans leur centre de composition pour ceux qui ont pris une inscription en line comprenant.
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (3) mois;
- Le diplôme du GCE O/L ou du probatoire, signé ou certifiée par les autorités compétentes;
- Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE A/L ou un diplôme équivalent datant de moins de six (06) mois. Les candidats qui préparent le Baccalauréat ou le GCE A/L pour l'année 2020 devront présenter leur diplôme ultérieurement;
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois délivré par un médecin d'une formation hospitalière publique,
- Un reçu de paiement de **vingt mille (20.000) F CFA** comme frais d'inscription non remboursables délivrés par la **NFC BANK S.A.** suivant le code bancaire **10025- 00030-17101020846-22. ou orange money, MTN Mobile Money ou Express Union**
- Une enveloppe grand format A4 portant l'adresse du candidat et les timbres en conformité avec la réglementation en vigueur;
- Quatre photos (4x4).

**Article 4:** Les dossiers complets doivent être déposés à la Scolarité de HICM de Bamenda (Admission and Records Office) ou dans le centre d'examen au plus tard le jour de l'examen dans leur centre de composition pour ceux qui ont pris une inscription en ligne.

**Article 5:** Les épreuves écrites auront lieu le 27 septembre 2020 aux deux centres de l'Université de Bamenda et ENS de Yaoundé.

**Article 6:** (1) Les programmes du concours d'entrée sont les mêmes que ceux des programmes du Baccalauréat ou du GCE A/L.

**Article 7:** (1) Les points pour chaque matière des épreuves écrites sont de zéro à vingt (0 à 20) selon les coefficients mentionnés ci-dessus. Tout candidat qui obtient une note de moins de cinq sur vingt (05/20) sera disqualifié.

**Article 8:** Les sujets porteront sur la culture générale, les mathématiques et les sciences économiques des niveaux Probatoire, du GCE O/L et du Baccalauréat ou du GCE A/L.

**Article 9:** L'évaluation scolaire sera principalement basée sur l'étude des dossiers des candidats en ce qui concerne les relevés de notes du Baccalauréat et du GCE A/L.

La répartition suivra les formules suivantes:

1<sup>ère</sup> Epreuve (Majeure): 2 heures Coefficient 4- (Sciences Economiques et Mathématiques)

2<sup>ème</sup> Epreuve (Mineure): 2 heures Coefficient 2- (Culture générale)

**Article 10:** Après les épreuves, le jury établira la liste des candidats retenus par filière et par ordre de mérite pour publication par le Ministre de l'Enseignement Supérieur;

**Article 11:** La composition du jury mentionné dans l'article ci-dessus est spécifiée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur;

**Article 12:** Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, et le Directeur de l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion (HICM) sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

Yaoundé, le

27 AOUT 2020

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO